

Marchaux-Chaudefontaine Accueil de loisirs Eté 2020

MAIRIE de MARCHAUX 25640





Ufcv Bourgogne Franche-Comté
6 B Boulevard Diderot
25000 BESANCON

Ce document a pour ambition de proposer un protocole permettant la sécurité physique, morale et affective du public mais également de l'équipe et des familles. Il répond aux exigences du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, de l'Ufcv, ainsi que des consignes locales et des particularités de la structure.

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

Règles et conditions d'organisation des activités

Nombre de mineurs accueillis: 30 enfants maximum

Suivi sanitaire Le référent Covid-19 est le directeur de l'Accueil, accompagné par le coordinateur de secteur.

Communication avec les familles : ce même protocole sera diffusé aux familles, disponible sur le site internet de l'Ufcv et affiché devant l'accueil.

Lieux d'activités

L'accueil est composé de 3 salles :

- La salle d'activités et de restauration des enfants de moins de 6 ans
- La salle d'activités et de restauration des enfants de plus de 6 ans,
- La salle de motricité,

L'extérieur sera divisé de manière à ce que les enfants de différents groupes ne soient pas mélangés.

Les espaces seront indiqués aux enfants par des marquages.

Entretien des locaux

Le nettoyage et la désinfection de la salle de restauration et des sanitaires sont effectués quotidiennement par 1 agent d'entretien.

Tâches de l'agent de service :

Nettoyage et désinfection des tables et chaises

Nettoyage et désinfection des sols des salles

Nettoyage et désinfection de la cuisine

Nettoyage et désinfection des sanitaires : wc, robinet et sols.

Nettoyage et désinfection des poignées et des interrupteurs.

Les espaces de jeux sont désinfectés par les animateurs quotidiennement :

Les tables et chaises seront désinfectées avant la prise du repas,

Les jeux seront désinfectés tous les soirs.

> Fenêtres et aérations

L'équipe du matin devra faire l'accueil dans les cours à l'extérieur. Pendant ce temps-là, les fenêtres seront toutes ouvertes et les ventilateurs en marche afin d'aérer davantage et de récupérer de l'air frais.

Si les températures sont très chaudes, des ventilateurs seront mis en route dans les salles, en hauteur, de manière à ce que l'air ne souffle pas directement sur les enfants.

Hygiène quotidienne

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Le lavage des mains est essentiel.

Les points d'eau et lavage des mains

7 points d'eau sont à disposition des enfants pour le nettoyage des mains.

Les enfants se laveront les mains :

- à leur arrivée à l'accueil,
- avant et après les activités,
- avant et après les repas et les goûters,
- avant et après être allé aux toilettes et avant de repartir de l'accueil.

Le séchage se fera à l'aide de serviettes jetables.

Accueil parents/enfants

Les enfants peuvent arriver entre 8h00 et 9h30 le matin et repartir entre 17h et 18h.

La directrice sera en charge d'accueillir les parents au portail extérieur.

Les parents ne peuvent pas rentrer au sein de l'accueil de loisirs.

Un marquage au sol sera fait, que les accompagnateurs doivent respecter. Le port du masque dans l'accueil, est obligatoire.

Il est demandé aux familles de privilégier des démarches administratives dématérialisées. En cas de besoin plus particulier, un rendez-vous peut-être pris.

Rythme de l'enfant

➤ La sieste et les temps calmes

Dans la salle de sieste, les enfants qui viennent régulièrement auront leur lit attitré ; pour les autres, les alaises et coussins seront lavés à 60° après utilisation.

Pour les temps calmes, les enfants devront emmener une serviette de plage afin de la mettre sur les matelas qu'ils utiliseront.

Les règles de distanciation

Des groupes sont constitués à la journée de la manière suivante :

- Un groupe de plus de 6 ans
- Un groupe de moins de 6 ans

Le port du masque

L'équipe d'animation portera un masque pendant les activités nécessitant de la proximité. De plus, dans la salle de sieste, le port du masque est obligatoire.

En extérieur et s'ils sont a plus d'un mètre des enfants, ils pourront le retirer mais devront toujours en avoir un sur eux.

Repas pour les animateurs

Les animateurs auront leur table attribuée de ce fait ils pourront manger en même temps que les enfants,

Les activités

Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

-La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, jouets, crayons etc.) est permise lorsque qu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation)

Les activités se dérouleront par petits groupe, une quinzaine d'enfants maximum. Les groupes sont définis à minima pour la journée.

Les intervenants seront soumis à ce protocole, et en accord avec celui du ministère de l'éducation et de la jeunesse.

Les activités physiques et sportives

Ces activités auront lieux en priorité en extérieur. En cas de mauvais temps, elles pourront avoir lieu dans la salle de motricité.

Les temps libres

Chaque groupe aura une salle attribuée pour le temps libre :

Les plus de 6 ans seront en salle de motricité

Les moins de 6 ans seront dans leur salle d'activité

Les enfants fessant la sieste iront en salle de sieste.

La restauration

Les repas sont livrés par le fournisseur API.

Si beau temps nous installerons des tables à l'extérieur pour les deux groupes en réalisant bien la distanciation.

Si mauvais temps : les plus de 6 ans mangeront dans leur salle d'activité ainsi que les moins de 6 ans.

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de Covid-19 dans l'accueil

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

- -En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- -L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- -Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- -L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- -Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- -La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Situation Caniculaire

En cas de canicule, le protocole sanitaire en vigueur sera mis en place.